

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT
C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des centres anciens de Châtellerault : Avenant de prolongation à la convention d'OPAH RU jusqu'au 30 novembre 2018

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (O.P.A.H.- R.U.) a été mise en place dans les centres anciens de Châtellerault, afin d'apporter une réponse à la situation de précarisation et de dégradation d'une partie de l'habitat privé ancien, d'améliorer de manière significative et durable la qualité et le confort des logements pour les habitants, et d'en attirer de nouveaux dans des logements inoccupés remis à neuf.

L'objectif de l'opération était de réhabiliter, ou de remettre sur le marché, 200 logements : 75 occupés par le propriétaire et 125 logements locatifs.

Une convention partenariale d'une durée de 5 ans a été signée le 1er décembre 2012 avec l'ANAH et le conseil départemental.

Cette opération a permis de financer la réhabilitation de 174 logements au 30 novembre dernier, incluant une copropriété en rénovation thermique composée de 60 logements (résidence Descartes située avenue Pierre Abelin), qui a été incorporée à l'OPAH RU en septembre 2016.

Cependant, au vu de la montée en puissance du dispositif lors de sa dernière année d'animation et des besoins encore importants de rénovation de l'habitat privé dans les quartiers-anciens de Châtellerault, deux nouvelles orientations ont été validées avec les services de l'ANAH (agence d'amélioration de l'habitat), partenaire financier du programme :

- engager une nouvelle étude pré-opérationnelle en 2018 pour mettre en oeuvre une seconde OPAH-RU dès début 2019, avec un volet renouvellement urbain plus affirmé,*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°8

page 2/2

- comprenant la mise en place de nouvelles Opérations de Restauration Immobilières (ORI),
• prolonger le dispositif "achevé" au 30 novembre 2017, pour ne pas stopper la gestion du gisement de projets de travaux des propriétaires privés, grâce à une continuité de l'accompagnement et un maintien des aides pendant toute la phase d'élaboration d'une nouvelle OPAH-RU.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet "centre-ville de demain" en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, qui confirme la poursuite d'une intervention ciblée sur le centre-ville, déclinée au sein de l'action n°4 du plan d'action de redynamisation du coeur de ville.

VU les articles L.303-1, L321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, relatifs aux O.P.A.H.,

VU la délibération n°8 du conseil communautaire du 17 septembre 2012, adaptant la convention d'OPAH-RU,

VU la délibération n°15 du conseil municipal du 27 septembre 2016, adoptant le 1er avenant à la convention d'OPAH-RU,

VU la délibération n°22 du conseil municipal du 22 juin 2017, adoptant la convention de partenariat "centre-ville de demain", signée entre la Caisse des dépôts et consignations et Grand Châtellerault en date du 21/09/2017,

VU l'avis favorable de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et de logement Nouvelle Aquitaine (DREAL NA) daté du 21 décembre 2017,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le programme d'OPAH-RU en vigueur pour l'année 2018 et ainsi permettre aux propriétaires du centre-ville de bénéficier de subventions équivalentes pour leurs projets de travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

1°) approuve le projet d'avenant n°2 à la convention d'O.P.A.H.-R.U, ci-annexé,

2°) autorise le maire, ou son représentant, à signer cet avenant avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, et le Département de la Vienne.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **F 2 FEV 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 02/02/2018